Crédit Mutuel
Asset Management

Document d'informations clés

CM-AM OBLI SPREAD 2023

OBJECTIF

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

PRODUIT

CM-AM OBLI SPREAD 2023
CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT – Crédit Mutuel Alliance Fédérale
Code ISIN Part S : FR0013507605
Site internet de l'initiateur : www.creditmutuel-am.eu
Appelez le n° 0 810 001 288 pour de plus amples informations (numéro surtaxé 0,06 €/min + prix d'un appel local)

Cet OPCVM est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'AMF est chargée du contrôle de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT en ce qui concerne ce document d'informations clés. CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT est une Société de gestion de portefeuille agréée en France sous le numéro GP 97-138 et réglementée par l'AMF.
Date de production du document d'informations clés : 18/10/2023

EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

TYPE DE PRODUIT D'INVESTISSEMENT

OPCVM sous forme de fonds commun de placement (FCP)

DUREE DE VIE DE L'OPC

Cet OPC, qui a été créé pour une durée de 99 ans, arrivera à maturité le 29/12/2023. Au-delà de la valeur liquidative calculée le 29/12/2023, et sous réserve de l'agrément préalable de l'AMF et d'une information des porteurs de parts, l'OPCVM changera d'orientation de gestion.
Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la rubrique « Autres informations pertinentes » du document.

OBJECTIFS

Cet OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il a pour objectif de gestion d'offrir une performance liée à l'évolution des marchés de taux internationaux notamment par une exposition sur des titres « Investissement Grade » et sur des titres à haut rendement (« high yield » dits spéculatifs) dont la notation est inexistante ou basse et ce sur la durée de placement recommandée, comprise entre la création du fonds et la dernière valeur liquidative du mois de décembre 2023. Cette forme de stratégie de gestion pour laquelle le gérant a une latitude dans l'allocation d'actifs ne requiert pas d'indicateur de référence. Toutefois, à des fins de parfaite lisibilité des résultats de gestion, la performance de l'OPCVM pourra être rapprochée de celle de l'OAT (Obligation Assimilable du Trésor) 4,25% d'échéance 25/10/2023 (FR0010466938) (à titre indicatif le TRA de l'OAT est de 0,07 % au 23/12/2016).
L'objectif de performance est fondé sur les hypothèses de marché retenues par la société de gestion et ne constitue pas une garantie de rendement. Ces hypothèses de marché comprennent un risque de défaut ou de dégradation de la notation d'un des émetteurs présents en portefeuille. Si ces risques se matérialisaient de manière plus importante que prévue dans les hypothèses de la société de gestion, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.
Au-delà de la valeur liquidative calculée le 29/12/2023, et sous réserve de l'agrément préalable de l'AMF et d'une information des porteurs de parts, le fonds changera d'orientation de gestion.
Afin de réaliser l'objectif de gestion, l'OPCVM utilise une stratégie d'investissement dite « buy and hold » ou de portage des titres.
Au démarrage, le gérant sélectionnera des titres de maturités maximales qui n'excéderont pas 3 mois au-delà de la dernière valeur liquidative de décembre 2023 en cherchant à diversifier l'exposition géographique et l'allocation sectorielle du fonds. La construction du portefeuille reflétera les convictions de la société de gestion en termes d'analyse-crédit et respectera le processus d'investissement défini par la société de gestion.
Le portefeuille sera composé à la fois de titres « Investment Grade » et de titres à haut rendement (« high yield » dits spéculatifs) dont la notation est inexistante ou basse. Ce choix de portefeuille permet potentiellement d'obtenir un rendement significativement plus élevé qu'un portefeuille composé de titres exclusivement de notation « Investment Grade » selon l'analyse de la société de gestion ou celles des agences de notation, en raison du caractère spéculatif des créances de certaines sociétés.
Ce type de stratégie implique une rotation très faible du portefeuille. Le gérant conserve toutefois la possibilité de procéder à des arbitrages dans l'intérêt du porteur.
Les liquidités issues des titres arrivés à échéance avant décembre 2023 seront réinvesties en obligations et titres de créances de maturité la plus proche possible de la dernière valeur liquidative du mois de décembre 2023 ou en instruments du marché monétaire.
Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) sont une des composantes de la gestion mais leur poids dans la décision finale n'est pas défini en amont.

L'OPCVM s'engage à respecter les fourchettes d'exposition sur l'actif net suivantes :
De 90% à 200% en instruments de taux souverains, du secteur public et privé, de toutes zones géographiques y compris de pays émergents, de toutes notations selon l'analyse de la société de gestion ou celle des agences de notation ou non noté, dont :
- de 0% à 60% en instruments de taux spéculatifs,
- de 0% à 30% en instruments de titrisation de notation minimale à l'acquisition A-1 pour le court terme ou A pour le long terme selon l'échelle de notation Standard & Poor's ou une notation équivalente établie par la société de gestion ou par une autre agence.

La fourchette de sensibilité de l'OPCVM au risque de taux est comprise entre 0 et +7.
De 0% à 10% sur les marchés d'actions, de toutes zones géographiques, y compris de pays émergents de toutes capitalisations, de tous les secteurs.
Les instruments émis dans une devise autre que l'Euro font l'objet d'une couverture systématique contre le risque de change.
Il peut être investi :
- en actions,
- en titres de créance et instruments du marché monétaire dont des instruments de titrisation,
- jusqu'à 10% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, en Fonds d'Investissement à Vocation Générale de droit français répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur les :
- contrats financiers à terme ferme ou optionnels utilisé à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques de taux, de crédit et d'actions et de couverture du risque de change
- titres intégrant des dérivés utilisés à titre de couverture et/ou d'exposition aux risques de taux, de crédit et d'actions

Ces instruments peuvent entraîner une surexposition du portefeuille.
- dépôts, emprunts d'espèces, acquisitions et cessions temporaires de titres.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation
Conditions de souscriptions/rachats : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour à 9h00 et exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour. La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré sur les cours de clôture, à l'exception des jours de fermeture de la Bourse de Paris.

INVESTISSEURS DE DETAIL VISES

Cet OPCVM est destiné à des investisseurs recherchant une durée de placement de moyen terme conforme à celle de l'OPC. Il s'adresse à des investisseurs ayant une connaissance a minima basique des produits et des marchés financiers, et qui acceptent un risque de perte en capital. L'OPC n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique/US Person. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au glossaire disponible sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.
Cet OPCVM a pour objectif la croissance du capital. Les personnes qui souhaitent investir se rapprocheront de leur conseiller financier qui aidera à évaluer les solutions d'investissement en adéquation avec leurs objectifs, leur connaissance et leur expérience des marchés financiers, leur patrimoine et leur sensibilité au risque. Il présentera également les risques potentiels.

INFORMATIONS PRATIQUES

Nom du dépositaire : BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL
Le prospectus du FIA ainsi que les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, Service Relations Distributeurs, 4 rue Gaillon – 75002 PARIS, et sont disponibles sur le site www.creditmutuel-am.eu.
La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion.
Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la rubrique « Autres informations pertinentes » du document.

QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

INDICATEUR DE RISQUE

1	**2**	3	4	5	6	7

Risque le plus faible — Risque le plus élevé

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez cet OPCVM jusqu'à la dernière valeur liquidative de 2023.
L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque cet OPCVM par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que cet OPCVM enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

.

Nous avons classé cet OPCVM dans la classe de risque 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats de l'OPCVM se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que la valeur liquidative de l'OPCVM en soit affectée.
Les risques suivants peuvent entraîner une baisse de la valeur liquidative : risque de contrepartie, risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés, risque de crédit spéculatif. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au profil de risque du prospectus.
Cet OPCVM ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.
Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement. Toutefois, vous bénéficiez peut-être d'un système de protection des consommateurs (voir la section « Que se passe-t-il si nous ne sommes pas en mesure d'effectuer les versements ? »). L'indicateur présenté ci-dessus ne tient pas compte de cette protection.

SCENARIOS DE PERFORMANCE

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.
Ce que vous obtiendrez de cet OPCVM dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.
Les scénarios défavorables, intermédiaires et favorables présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance médiane de cet OPCVM et d'un indicateur de substitution approprié* au cours des 10 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.
(*)Pour plus d'informations, veuillez-vous référer au glossaire disponible sur le site internet de Crédit Mutuel Asset Management.

Période de détention recommandée:		**6 mois**
Exemple d'investissement:		**10 000 EUR**
		Si vous sortez après 6 mois
Scénarios		
minimum	**Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.**	
Tensions	***Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts***	9 160 EUR
	Rendement annuel moyen	-8,4%
Défavorable	***Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts***	9 160 EUR
	Rendement annuel moyen	-8,4%
Intermédiaire	***Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts***	9 692 EUR
	Rendement annuel moyen	-3,1%
Favorable	***Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts***	10 419 EUR
	Rendement annuel moyen	4,2%

Ce type de scénario défavorable s'est produit pour un investissement dans l'OPCVM entre le 30/09/2016 et le 31/03/2017.
Ce type de scénario intermédiaire s'est produit pour un investissement dans l'OPCVM entre le 29/04/2016 et le 31/10/2016.
Ce type de scénario favorable s'est produit pour un investissement dans l'OPCVM entre le 31/12/2013 et le 30/06/2014.
L'historique de performance du fonds et un indicateur de substitution approprié ont été utilisés pour calculer la performance.

QUE SE PASSE-T-IL SI CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Le produit est une copropriété d'instruments financiers et de dépôts distincte de la société de gestion de portefeuille. En cas de défaillance de cette dernière, les actifs du produit conservés par le dépositaire ne seront pas affectés. En cas de défaillance du dépositaire, le risque de perte financière du produit est atténué en raison de la ségrégation légale des actifs du dépositaire de ceux du produit.

QUE VA ME COUTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend cet OPCVM ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

COUTS AU FIL DU TEMPS

Il se peut que la personne qui vous vend cet OPCVM ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement.

Nous avons supposé :
- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0%), que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire.
- 10 000 euros sont investis.

	Si vous sortez après 6 mois
Coûts totaux	319 EUR
Incidence des coûts annuels (*)	3,2 %

(*)Ceci illustre les effets des coûts au cours d'une période de détention de moins d'un an. Ce pourcentage ne peut pas être directement comparé aux chiffres concernant l'incidence des coûts fournis pour les autres PRIIP.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend cet OPCVM afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant. Ces chiffres comprennent les coûts de distribution maximaux que la personne vous vendant le produit peut vous facturer (1 % du montant investi / 100 EUR). Cette personne vous informera des coûts de distribution réels

COMPOSITION DES COUTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		Si vous sortez après la période de détention recommandée
Coûts d'entrée	1% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Cela comprend des coûts de distribution de 1% du montant investi/100 EUR. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	100 EUR
Coûts de sortie	2% de votre investissement avant qu'il ne vous soit payé. Cela comprend des coûts de distribution de 2% du montant investi/198 EUR. Il s'agit du montant maximal que vous paierez. La personne qui vous vend le produit vous informera des coûts réels.	198 EUR
Coûts récurrents (prélevés chaque année)		
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0,3% de la valeur de votre investissement par an. Le pourcentage indiqué se fonde sur les frais de l'exercice précédent.	15 EUR
Coûts de transaction	0,13% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	6 EUR
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
Commissions liées aux résultats et commission d'intéressement	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FACON ANTICIPEE ?

PERIODE DE DETENTION RECOMMANDEE : jusqu'à la dernière VL de 2023

Il n'existe pas de période de détention minimale pour cet OPCVM, mais une période de détention recommandée qui a été calculée en adéquation avec les objectifs d'investissement du fonds. Ainsi, il vous sera possible de demander le rachat de vos parts avant le terme de la période de détention recommandée sans avoir à payer d'indemnité. La performance du fonds peut toutefois être impactée. Par ailleurs, des coûts de sortie peuvent vous être facturés. Pour plus d'informations, veuillez-vous référer à la rubrique « Que va me coûter cet investissement » du document.

COMMENT PUIS-JE INTRODUIRE UNE RECLAMATION ?

Pour toute réclamation, un courrier peut être adressé par voie postale à CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT, Service Relations Distributeurs, 4 rue Gaillon – 75002 PARIS, ou par email à l'adresse suivante : amweb@creditmutuel.fr. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter la rubrique traitement des réclamations à l'adresse suivante : www.creditmutuel-am.eu/fr/actualites-reglementaires/traitements-des-reclamations.html.

AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Les informations relatives aux performances passées de l'OPCVM ainsi que les calculs des scénarios de performances passées sont disponibles à partir de la fiche de synthèse de l'OPC sur le site www.creditmutuel-am.eu.

Lorsque ce produit est utilisé comme support en unité de compte d'un contrat d'assurance sur la vie ou de capitalisation, les informations complémentaires sur ce contrat, telles que les coûts du contrat, qui ne sont pas compris dans les coûts indiqués dans le présent document, le contact en cas de réclamation et ce qui se passe en cas de défaillance de l'entreprise d'assurance sont présentées dans le document d'informations clés de ce contrat obligatoirement remis par votre assureur ou courtier ou tout autre intermédiaire d'assurance conformément à son obligation légale.

La responsabilité de CREDIT MUTUEL ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPC.